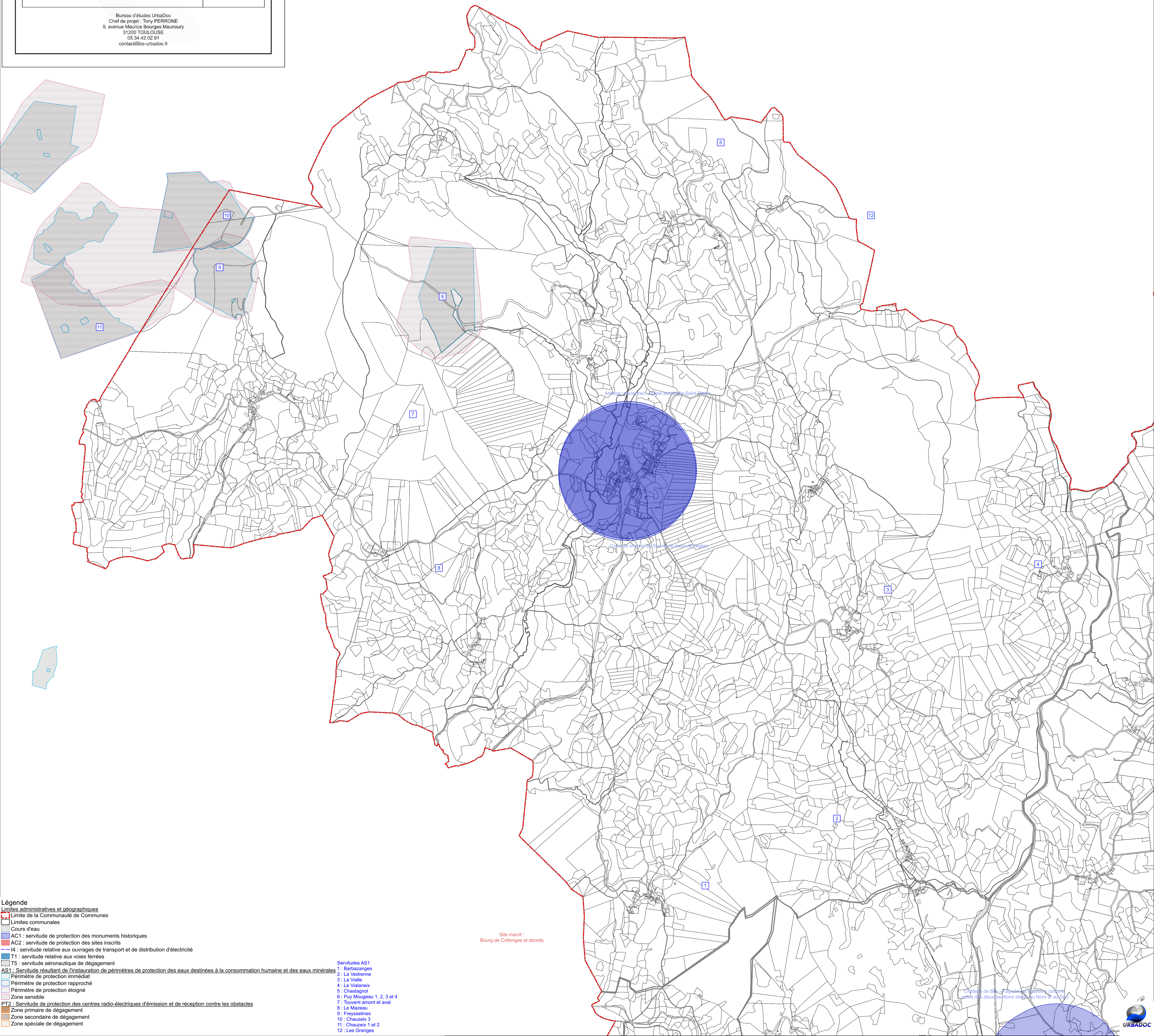


SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
EHELLE : 1/10 000

PRESCRIPTION : 14 décembre 2015
DEBAT SUR LE PADD : 2 juillet 2018
ARRÊT : 1er juillet 2019
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 4 novembre au 9 décembre 2019
APPROBATION : 30 janvier 2020

6.1.3

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
9, avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr



Légende

-  Limites administratives et géographiques
-  Limite de la Communauté de Communes
-  Limites communales
-  Cours d'eau
-  AC1 : servitude de protection des monuments historiques
-  AC2 : servitude de protection des sites inscrits
-  I4 : servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
-  T1 : servitude relative aux voies ferrées
-  T5 : servitude aéronautique de dégagement
-  AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et de eaux minérales
-  Périmètre de protection immédiat
-  Périmètre de protection rapproché
-  Périmètre de protection éloigné
-  Zone sensible
-  PT2 : Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
-  Zone primaire de dégagement
-  Zone secondaire de dégagement
-  Zone spéciale de dégagement